

ALTIXIA
REIM

scpi

ALTIXIA CADENCE XII

L'épargne immobilière dont l'objectif est de vous verser des revenus tous les mois

4^{ème} BULLETIN TRIMESTRIEL
Validité du 1^{er} janvier
au 31 mars 2025

TRIMESTRE
2024



Ne manquez plus rien de votre épargne



Sommaire

L'actualité du trimestre	3
Votre SCPI en un coup d'oeil	4
La minute pédagogique de la libellule.....	5
Acquisitions immobilières du trimestre	8
Patrimoine immobilier	9
Situation locative - mouvements locatifs	10
Revenus distribués - marché des parts & évolution du capital.	11
L'actualité chez Altixia	12
Pour en savoir plus	13
Informations pratiques	14

Émilie LORI

Responsable Service Clients

Benoît GIRARDON

Directeur de la Relation Clients



www.altixia.fr

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 - serviceclient@altixia.fr

L'ACTUALITÉ DU TRIMESTRE

Quoi de neuf ?

Chers Associés,

Nous sommes heureux de vous proposer votre bulletin trimestriel d'information du 4^{ème} trimestre 2024.

Sur le plan macro-économique, l'année 2024 aura été marquée par quatre baisses successives des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, le taux des opérations principales de refinancement étant ainsi passé de 4,5% début juin à 3,15% au 18 décembre. Ces baisses, combinées aux anticipations de nouvelles baisses de taux à venir en 2025, ouvrent la voie à une stabilisation générale des valeurs des actifs immobiliers. Cette tendance à la stabilisation s'est d'ailleurs amorcée à mi-année pour les actifs répondant le mieux aux attentes des locataires.

Cette dynamique concerne notamment une large partie du patrimoine de votre SCPI Altixia Cadence XII. Ainsi, la valorisation du patrimoine immobilier de votre SCPI constatée dans le cadre de la campagne d'expertise de fin d'année évolue de +0,24% à périmètre constant. Cela confirme une fois encore la solidité immobilière de votre SCPI Altixia Cadence XII qui bénéficie, en outre, d'un patrimoine non exposé aux gros actifs de bureaux (supérieurs à 5 000 m²) monocataires, qui restent la classe d'actifs la plus chahutée tant du fait de l'environnement macro-économique que de la mutation des usages qu'elle connaît. Ainsi, ces valeurs d'expertise du patrimoine et les valorisations des parts de la SCPI qui en découlent permettent d'assurer la stabilité du prix de la part, et ainsi de préserver votre investissement.

En 2024, l'inflation a significativement diminué dans la plupart des pays occidentaux, atteignant des niveaux jugés

acceptables après une forte hausse entre 2021 et 2023. Cependant, ces politiques monétaires ont eu pour effet de ralentir l'économie, augmentant les risques de récession dans certains pays. Dans ce contexte, nous sommes convaincus qu'il devient plus que jamais opportun de renforcer la diversification en particulier géographique des actifs immobiliers au sein des pays de l'Union Européenne.

L'année 2024 a justement été marquée pour Altixia Cadence XII par le fort développement de son patrimoine hors de France. Sur un total d'investissement immobilier de 50 millions d'euros, la moitié auront été investis en Irlande et en Espagne, des pays affichant une croissance du PIB nettement supérieure à celle de pays comme la France ou l'Allemagne*. Ainsi, le dernier trimestre a été particulièrement dynamique avec l'acquisition de plusieurs actifs stratégiques : un immeuble de bureaux dans le centre de Dublin pour un montant de 7,2 millions d'euros, un retail park multi locataires dans la région de Madrid pour un montant de 15 millions d'euros, et un pôle de loisirs et restauration à proximité de Dunkerque d'un montant de 5 millions d'euros. Cette dernière acquisition bénéficie de l'élan économique de la ville, soutenue par des investissements industriels massifs liés à la transition écologique et notamment au développement de batteries pour véhicules électriques. Le rendement moyen à l'acquisition de ces investissements est d'environ 7,30% AEM.

La diversification géographique du patrimoine immobilier de la SCPI s'est donc encore renforcée en 2024 : le patrimoine hors de France représente à fin d'année 15% de la valeur de marché des actifs, et le patrimoine dans les grandes métropoles régionales,

60%. La valeur unitaire moyenne des actifs du patrimoine de votre SCPI est de 5,3 millions d'euros, ce qui représente le segment le plus liquide dans les conditions actuelles du marché. Dans un contexte dans lequel l'investissement immobilier tend progressivement à redevenir concurrentiel pour les actifs de qualité, Altixia REIM souhaite poursuivre ses investissements sur cette typologie d'actifs dans des emplacements offrant des marchés locatifs dynamiques.

Au terme de sa 5^{ème} année d'existence, Altixia Cadence XII continue de tenir son objectif de distribution compris entre 5 et 6%, avec un taux de distribution annuel brut pour 2024 de 5,73%. La distribution inclut en 2024, tout comme en 2023, la plus value de cession d'un actif de commerce à Rueil-Malmaison intégralement distribuée aux associés pour un montant unitaire de 0,20 € par part. Nous n'anticipons pas pour 2025 de réaliser des cessions immobilières permettant de distribuer des plus values de cession.

Par ailleurs, le ralentissement de la collecte de nouveaux capitaux constaté depuis le second semestre 2024 sur le marché des SCPI, nous conduit à avoir une position plus prudente en matière de distribution de dividendes. Le taux de distribution prévisionnel pour 2025 devrait par conséquent se situer dans une fourchette comprise entre 5,10% et 5,40%.

Nous tenons à vous exprimer, chers associés, nos remerciements pour votre confiance continue et vous assurons de notre engagement constant à votre service et celui d'Altixia Cadence XII.

*Prévisions de croissance en 2024 du PIB espagnol de +3,1% et de +2,7% du PIB irlandais



ALEXANDRE PARVEZ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ - ALTIXIA REIM

VOTRE SCPI ALTIXIA CADENCE XII au 31-12-2024

en 1 coup d'oeil

PERFORMANCE

TAUX DE DISTRIBUTION 2024

5,73%

Le taux de distribution (TD) annuel correspond au dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année par le prix de souscription au 1er janvier.

TRI SUR 5 ANS

3,74%

Indicateur chiffré qui permet de mesurer la rentabilité d'une SCPI en tenant compte de l'évolution de la valeur de la part et des revenus distribués durant une période donnée.

DISTRIBUTION

REVENUS TRIMESTRIELS

2,72 €

Bruts par part au 4T 2024

SOIT :

0,91 €

Par part au 10/2024

0,90 €

Par part au 11/2024

0,91 €

Par part au 12/2024

PROCHAINS VERSEMENTS

28/02 - 31/03 - 30/04

Prévisionnel de distribution (à la date de rédaction de ce bulletin) :

0,83 €

Bruts par part / mois au 1T 2025

VALEUR DES PARTS

PRIX DE SOUSCRIPTION

200 €

Par part
10 parts minimum pour une première souscription

VALEUR DE RETRAIT

182 €

Par part

VALEUR DE RECONSTITUTION AU 30.06.2024

199,82 €

Par part

VALEUR DE RÉALISATION AU 30.06.2024

168,15 €

Par part

PATRIMOINE IMMOBILIER

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

96,9%

DETTES ET ENGAGEMENTS

11,35%

Le ratio d'endettement est exprimé sous la forme d'un rapport entre son endettement direct ou indirect (emprunts, engagements de paiement de VEFA) et la valeur de ses actifs immobiliers à la date d'arrêté du Bulletin Trimestriel

RENDEMENT MOYEN BRUT

6,52%

Loyers réels ou prévisionnels HT sur prix d'acquisition acte en main

LA SOCIÉTÉ AU 31.12.2024

CAPITALISATION

186 781 800 €

PARTS EN ATTENTE DE RETRAIT

0

NOMBRE D'ASSOCIÉS

2 359

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 9 ANS

LA MINUTE PÉDAGOGIQUE de la Libellule

La minute pédagogique n'a pas vocation à se substituer à la documentation réglementaire dont le souscripteur doit prendre connaissance avant la réalisation de son opération, et plus particulièrement les risques liés à ce type de placement immobilier : risque de liquidité, risque de perte en capital, risque de variation de revenus, risque de durabilité mais également les risques liés à l'endettement de la SCPI. Le détail de ces risques figure dans la note d'information de la SCPI.

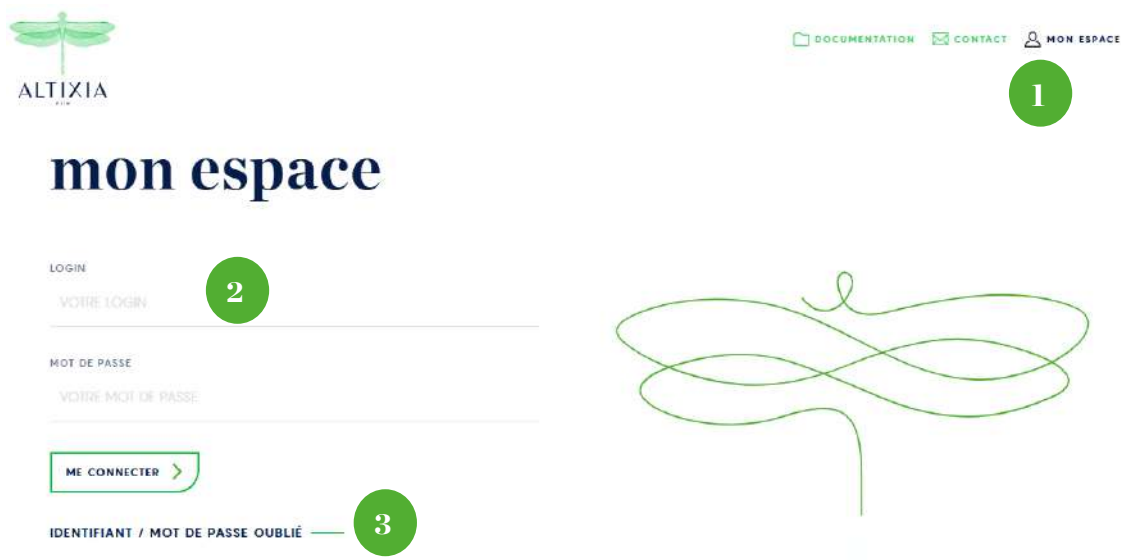
VOTRE ESPACE EXTRANET CLIENT

VOTRE ESPACE EXTRANET ALTIXIA : UN OUTIL À VOTRE SERVICE

Chez Altixia REIM, la qualité de service est une priorité.

Cela inclut la disponibilité de nos équipes, une communication claire et des outils pratiques comme votre espace extranet. Ce dernier est conçu pour vous offrir un accès simple et une information complète et transparente. Cet outil s'inscrit également dans notre démarche éco-responsables. En réduisant l'usage du papier, nous contribuons à préserver l'environnement en réduisant la déforestation, l'utilisation de produits chimiques, et la consommation d'eau et d'énergie.

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE EXTRANET ALTIXIA ?



1 Accéder au site : Allez sur www.altixia.fr et cliquez sur l'icône «mon espace» en haut à droite sur la page d'accueil.

2 Login (identifiant) : Saisissez l'adresse mail que vous nous avez communiquée lors de votre souscription. Il s'agit de l'adresse que nous utilisons pour vous envoyer nos communications.

3 Mot de passe : S'il s'agit de votre première connexion ou si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié ». Un mot de passe provisoire vous sera envoyé par e-mail.

Validation : Lors de votre première connexion, vous devrez accepter les conditions générales d'utilisation. Vous recevrez un code sms pour confirmer cette étape.

Et voilà, vous êtes connecté à votre espace !

DANS VOTRE ESPACE RETROUVEZ :



Mon espace : Écran de bienvenue qui reprend de manière synthétique votre investissement et les dernières actualités.



Mes distributions : Consultez dans cette rubrique, les informations relatives à vos distributions : date de versement, SCPI concernée, montant brut et montant net.



Mes documents : Retrouvez vos documents personnels (bordereaux fiscaux, attestation de propriété de parts, convention générale d'utilisation du site) ainsi que les dernières informations relatives à vos investissements en parts de SCPI : bulletin trimestriel d'information, rapport annuel, document d'information clé...



Mes opérations : Dans cette rubrique, retrouvez le détail de toutes les opérations effectuées sur votre portefeuille de parts de SCPI Altixia. Vous y trouverez également la valorisation actuelle de vos parts.



Ma fiscalité : Une base complète présentant toutes les informations sur la fiscalité applicable à l'associé, porteur de parts de SCPI : fiscalité des revenus financiers, fiscalité des revenus fonciers, IFI, fiscalité sur les plus-values immobilières.



Actualités : Découvrez les dernières informations sur vos placements et sur Altixia REIM : les derniers investissements, les dernières parutions, les vidéos et autres nouveautés sur la vie de vos produits et de la société de gestion.

MISE À JOUR DE VOS DONNÉES :

Coordonnées et mot de passe : Cet espace vous permet d'actualiser vos données personnelles en toute sécurité : adresse postale, mais également téléphone portable pour nous permettre de vous informer par SMS de nos envois mail, adresse mail pour vous permettre de recevoir les informations sur vos placements, IBAN pour la perception de vos revenus. Il vous est également possible de procéder à la modification de votre mot de passe.

Les étapes :

Pour modifier vos données, rien de plus simple. Cela se passe en 3 étapes :

- Saisissez les nouvelles données puis cliquez sur le bouton « modifier ».
- L'écran suivant vous permet de contrôler que votre saisie est correcte. Si cela est le cas, cliquez sur le bouton : « confirmer ces coordonnées », sinon cliquez sur « corriger mes coordonnées ».
- Téléchargez les documents justificatifs qui vous sont demandés et cliquez sur le bouton « envoyer ma demande ».

Nous traitons les demandes de nos clients avec diligence et sous 2 jours ouvrés maximum. Vous recevrez un mail de notre part vous confirmant la bonne prise en compte de votre demande.

NOUVEAUTÉ :

Cette rubrique évoluera dans les prochaines semaines pour améliorer encore notre offre de services.

VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRIORITÉ

Cet extranet a été conçu pour répondre pleinement à vos attentes et faciliter votre expérience. Parce que cet espace est avant tout le vôtre, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions : vos retours sont essentiels pour l'améliorer et le rendre parfaitement adapté à tous vos besoins.

Émilie LORI

Responsable Service Clients

Benoît GIRARDON

Directeur de la Relation Clients



www.altixia.fr

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 - serviceclient@altixia.fr



ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

du trimestre



RETAIL PARK NEUF Grande-Synthe (59)

Date d'acquisition	04-12-2024
Montant (acte en main)	5,1 M€
Surface	3 054 m ²
Taux de rendement potentiel (loyer HT/Prix AEM)	supérieur à 7%
Nombre de locataires	4

[▶ Pour en savoir plus](#)



RETAIL PARK ALCALA DE HENARES Périphérie de Madrid - Espagne

Date d'acquisition	22-11-2024
Montant (acte en main)	14,2 M€
Surface	10 132 m ²
Taux de rendement potentiel (loyer HT/Prix AEM)	7,61 %
Nombre de locataires	8

[▶ Pour en savoir plus](#)



IMMEUBLE DE BUREAUX Dublin - Irlande

Date d'acquisition	30-10-2024
Montant (acte en main)	6,4 M€
Surface	1 510 m ²
Taux de rendement potentiel (loyer HT/Prix AEM)	8 %
Nombre de locataires	1

[▶ Pour en savoir plus](#)

Perspective - Grande Synthe - Altixia REIM

Photo - ALCALA DE HENARES - Altixia REIM

Photo - Dublin - Altixia REIM



PATRIMOINE IMMOBILIER

au 31 décembre en quote-part de la SCPI



Photo - Dublin - Altixia REIM

VOLUME D'INVESTISSEMENT

185 M€

RENDEMENT MOYEN BRUT

6,52%

Loyers réels ou prévisionnels HT
sur prix d'acquisition acte en main

NOMBRE D'ACTIFS

29

SURFACES CONSTRUITES

106 603 m²

SURFACES LOUÉES

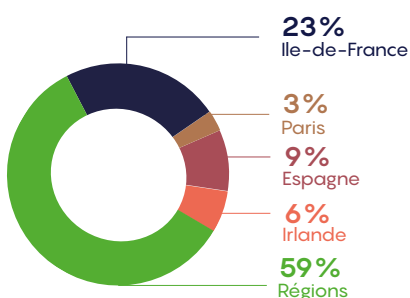
100 639 m²

SURFACES VACANTES

5 963 m²

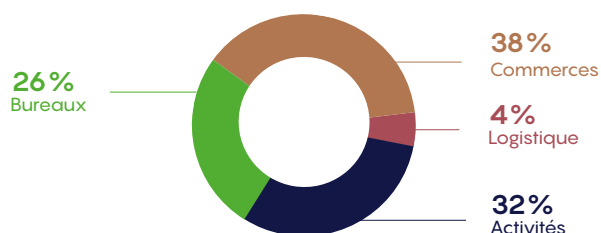
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(en % de la valeur vénale au 31-12-2024)



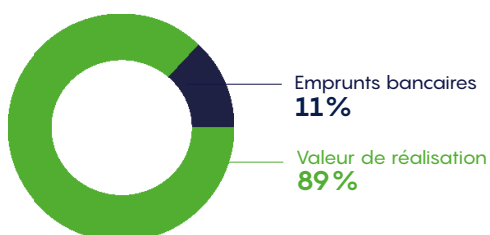
LES SECTEURS IMMOBILIERS D'ALTIXIA CADENCE XII

(en % de la valeur vénale au 31-12-2024)



DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en % de l'actif brut au 31-12-2024)



Votre patrimoine SCPI

Visionnez la carte des actifs
immobiliers de votre SCPI

[Cliquez ici](#)



SITUATION LOCATIVE

au 31 décembre en quote-part de la SCPI

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

94,4%

DURÉE MOYENNE RESTANTE DES BAUX (WALT)

6,71 ans

LOYERS ET REMUNERATIONS DES FONDS INVESTIS

3 846 707 €

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

96,9%

DURÉE MOYENNE FERME DES BAUX (WALB)

2,55 ans

NOMBRE DE LOCATAIRES

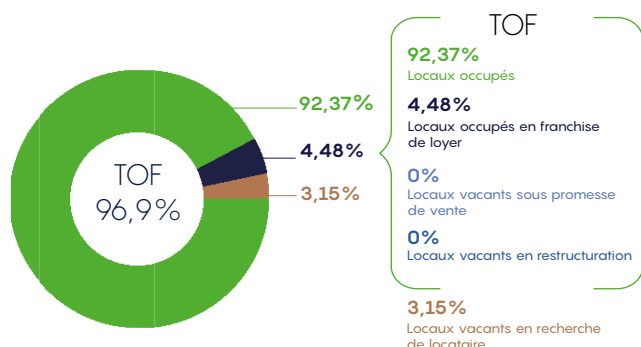
78

Le **Taux d'Occupation Physique (TOP)** se détermine par la division de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

Le **Taux d'Occupation Financier (TOF)** se détermine depuis le 1^{er} janvier 2022 par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, des indemnités compensatrices de loyers, ainsi que les valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

DÉCOMPOSITION DU TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Ce graphique vous permet d'appréhender la vacance réelle du patrimoine de votre SCPI en fin de période (3,97%) et celle liée aux franchises de loyers (0,30%) qui correspond à une absence de loyers sur une période limitée (suite à l'entrée d'un nouveau locataire).



LES MOUVEMENTS

LOCATIFS
du trimestre



764 m²



0 m²

NOUVEAUX LOCATAIRES ET RENOUELEMENTS

ANFR - Aix le Sirocco (13)

Locataire

ANFR

Nature

Renouvellement

Surface (quote-part)

764 m²

Loyer annuel

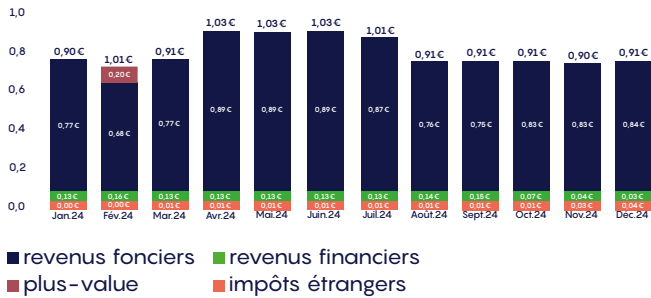
116 119 €

«LE SIROCCO» - AIX EN PROVENCE (13)

Le locataire ANFR (Agence Nationale des Fréquences) qui occupe une surface de bureaux de 764 m² depuis le 1^{er} janvier 2014 a renouvelé son bail en tacite reconduction depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2031.

REVENUS DISTRIBUÉS

MONTANT DES REVENUS DISTRIBUÉS EN EURO PAR MOIS /PART



La distribution au titre du 4^{ème} trimestre est de 2,72€ par part bruts de fiscalité étrangère. Le montant net versé après déduction des impôts français et étranger payés pour compte est de 2,60€.

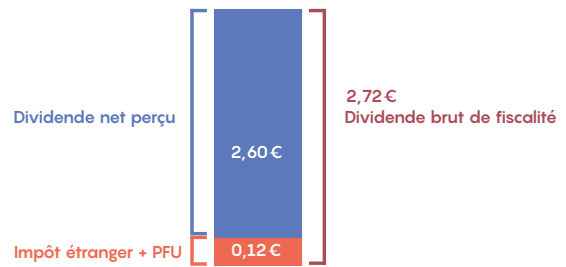
Les prévisions de distribution au titre du 1^{er} trimestre 2025 sont de 2,50€ par part en jouissance avec une perspective de hausse des distributions mensuelles pour les trimestres suivants permettant d'atteindre un taux de distribution prévisionnel 2025 compris entre 5,10% et 5,40%.

(1) Le taux de distribution (TD) annuel correspond au dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année par le prix de souscription au 1er janvier.

PROCHAINS VERSEMENTS DE REVENUS

28/02 - 31/03 - 30/04

VOS DIVIDENDES PAR PART AU 4T 2024 (PERSONNE PHYSIQUE)



COMPRENDRE VOTRE RÉMUNÉRATION

sources de revenus de votre scpi

Votre SCPI est susceptible d'encaisser différentes natures de revenus :

- des loyers versés par les locataires ;
- des intérêts financiers provenant des sommes placées et non encore investies en immobilier ;
- le cas échéant, d'une rémunération versée pendant la phase de construction d'un bien acquis en l'État Futur d'achèvement ;
- ou le prélèvement d'une partie du report à nouveau ; et,
- des dividendes versés à la SCPI par les sociétés immobilières dont elle détient des parts ou actions

Les plus-values réalisées lors de vente d'immeubles peuvent également venir compléter les sommes pouvant être distribuées aux porteurs de parts.

Afin de former le revenu distribuable aux associés, les revenus immobiliers sont minorés des charges immobilières (charges non récupérables auprès des locataires), des éventuels intérêts d'emprunt ou frais financiers supportés, de la rémunération de la Société de Gestion, des honoraires dus aux prestataires tels que les experts immobiliers, le dépositaire, ou le Commissaire aux Comptes.

Une fois constatés dans les comptes de votre SCPI, ces revenus minorés des charges sont par la suite reversés mensuellement aux associés porteurs de parts par la Société de Gestion. Les acomptes sur distribution versés par votre SCPI font l'objet d'un audit et d'un rapport du Commissaire aux Comptes

MARCHÉ DES PARTS & ÉVOLUTION DU CAPITAL

	31-12-2023	31-12-2024
Nouvelles parts émises au cours du trimestre		0
Parts retirées au cours du trimestre		25 599
Parts en attente de retrait		0
	31-12-2023	31-12-2024
Nombre d'associés	1 983	2 359
Nombre de parts	826 287	933 909
Capital nominal	123 943 050€	140 086 350€
Capitalisation	165 257 400€	186 781 800€
Capital plafond statutaire	500 000 000€	500 000 000€

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION

La capitalisation n'a pas évolué au cours de ce trimestre, les souscriptions reçues ayant permis de satisfaire les demandes de retrait de parts. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune part en attente de retrait.

La capitalisation correspond à la taille de votre SCPI, soit le nombre de parts au capital multiplié par le prix de souscription en vigueur d'une part. La SCPI Altixia Cadence XII peut être souscrite tant que le capital nominal plafond statutaire n'est pas atteint.

Comprendre la SCPI

Découvrez notre rubrique pour tout savoir de la SCPI

[Cliquez ici](#)

L'ACTUALITÉ CHEZ ALTIXIA Quoi de neuf ?



NOUVEAUX ARRIVANTS !

Davina Emergui et **Redha Fath** ont rejoint l'équipe d'**Altixia REIM** en qualité d'Asset Manager et Directeur Technique-Environnement .

Bienvenue !



UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

L'équipe d'Altixia vise à partager son expertise et sa passion pour l'immobilier en développant des solutions adaptées aux exigences et besoins spécifiques des clients. Elle s'engage à rester flexible et réactive pour mieux répondre aux attentes patrimoniales des clients avec des offres immobilières optimales.



POUR EN SAVOIR PLUS

Mes documents EN LIGNE

Quelques règles à connaître afin de déjouer les tentatives de fraude :

• Votre mot de passe est personnel et ne doit être communiqué à personne. Pour le modifier, vous devez vous connecter à votre espace personnel. Si vous avez égaré votre mot de passe, utilisez le lien « mot de passe oublié » dans l'espace de connexion. **Ne cliquez jamais sur un lien adressé par mail vous invitant à modifier votre mot de passe... le mail émane d'un fraudeur qui tente de récupérer votre sésame.**

Si vous avez communiqué votre mot de passe par erreur, vous devez sans délai aller le modifier comme indiqué ci-dessus. Si vous n'arrivez pas à vous connecter, contactez-nous afin que nous vous précisions la marche à suivre.

• Pour vous sécuriser, nos mails sont généralement doublés par l'envoi d'un SMS pour vous informer que l'envoi émane bien de nos services.

Si vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à nous contacter (cf. en bas à droite), nous vous accompagnerons avec plaisir.

Mes documents

Retrouvez ici vos documents personnels ainsi que les dernières informations relatives à vos investissements en parts de SCPI

Mes documents personnels

- Mon barbareau fiscal 2023
- Mon barbareau fiscal 2022
- Mon barbareau fiscal 2021
- Mon barbareau fiscal 2020
- Mon barbareau fiscal 2019
- Convention générale d'utilisation de l'espace
- Attestation de propriété de parts

Divers

- Minute pédagogique - L'information des associés - Altixia Cadence XII
- Minute pédagogique - L'information des associés - Altixia Commerces
- Minute pédagogique - Les investissements d'une SCPI
- Minute pédagogique - valeur de rachat et de reconstitution
- Minute pédagogique - Rapport à recevoir

Bulletin trimestriel d'information

- Bulletin trimestriel d'information - 112024 - SCPI Altixia Cadence XII
- Bulletin trimestriel d'information - 112024 - SCPI Altixia Commerces

Impôt sur les revenus

- Notice fiscale
- Attestation de dispense de prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)
- Minute pédagogique - crédits d'impôt liés à l'abandon de loyers
- Minute pédagogique - Fiscalité

Rapport annuel

- Rapport Annuel - Exercice 2023 - Altixia Cadence XII
- Rapport Annuel - Exercice 2023 - SCPI Altixia Commerces

Note d'information et statuts

- Note d'information et statuts - SCPI ALTIXIA CADENCE XII
- Note d'information et statuts - SCPI ALTIXIA COMMERCES

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver dans **votre Espace Client Altixia** l'ensemble des documents dont vous auriez besoin : attestation de propriété de parts, bulletin d'information, documents pédagogiques, attestation fiscale, revenus distribués, détail de vos souscriptions et de votre portefeuille, etc.

Pour y accéder, rien de plus simple :

1. Cliquer sur l'icône « **mon espace** » en haut à droite sur la page d'accueil de www.altixia.fr,
2. **Votre identifiant** : saisissez **votre adresse mail** que vous nous avez communiquée à la souscription et sur laquelle nous vous adressons vos communications,
3. **Cliquer sur « mot de passe oublié »** pour recevoir votre mot de passe initial par mail... et voilà, vous pouvez accéder à votre espace après avoir validé les conditions générales d'utilisation du site par réception d'un SMS.



Découvrez [votre espace client dédié](#)

Principaux risques et frais

Les principaux risques :

Souscrire des parts de SCPI est un investissement immobilier dont la performance varie en fonction du patrimoine de la SCPI et de l'évolution du marché de l'immobilier : il existe donc un risque de perte en capital et de variation des revenus distribués (le capital investi et les revenus versés ne sont pas garantis). Les performances passées ne présagent donc pas des performances futures.

En outre, comme tout placement immobilier, l'investissement doit être envisagé sur le long terme (durée de conservation recommandée : 9 ans) et peut présenter une liquidité limitée (ALTIXIA REIM ne garantit pas le rachat des parts).

La SCPI est soumise à d'autres risques tels que notamment le risque de durabilité et le risque lié à une gestion discrétionnaire. Nous vous invitons à prendre connaissance des risques en cliquant ici : <https://www.altixia.fr/scpi-cadence.php#risques>

Les principaux frais sont indiqués ci-dessous (pour les autres frais, veuillez vous reporter à la note d'information) :

COMMISSION DE SOUSCRIPTION : 9 % HT, soit 10,8 % TTC (incluse dans le prix de souscription).

COMMISSION DE GESTION : 10 % HT, soit 12 % TTC des produits financiers nets et des produits locatifs HT encaissés nets des charges refacturées.

COMMISSION D'ACQUISITION : 3% HT maximum, soit 3,6% TTC du prix d'acquisition de l'actif immobilier

www.altixia.fr

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 / serviceclient@altixia.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

LES PARTS DE SCPI

Modalités de souscription

Le prix de souscription de la part correspond au montant à verser pour acquérir une part de la SCPI. Le montant de la part d'ALTIXIA Cadence XII s'élève à 200 € :

- Valeur Nominale : 150 €
- Prime d'émission : 50 €

Le prix de souscription est déterminé par la Société de Gestion, et est conforme aux exigences de l'AMF. Il s'entend frais inclus.

Un minimum de 10 parts est exigé lors de la première souscription.

Délai de mise en jouissance

L'entrée en jouissance des parts est le 1^{er} jour du sixième mois qui suit l'enregistrement de la souscription par la Société de Gestion

Il s'agit du délai entre la date d'acquisition des parts et la date à laquelle ces parts donnent droit à dividendes.

Distribution des revenus

La distribution des revenus est mensuelle et intervient le dernier jour ouvré du mois qui suit le mois concerné.

Conditions de retrait

La SCPI ALTIXIA Cadence XII est une SCPI à capital variable. Tout associé a le droit de demander la vente de tout ou partie de ses parts, en réalisant une demande de retrait.

Le prix reçu lors d'un retrait de part correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

Le prix de retrait de la part d'ALTIXIA Cadence XII est de 182 euros :

- Prix de souscription : 200 €
- Commission de souscription : 18 €
- Prix de retrait : 182 €

Les demandes de retrait sont satisfaites, en l'absence de fonds de remboursement, uniquement s'il existe des demandes de souscription. Les demandes sont traitées par ordre chronologique de réception par la Société de Gestion. Le délai de règlement, lorsqu'il existe des souscriptions venant en contrepartie des demandes de retrait, est d'environ un mois.

Pour effectuer une demande de retrait, l'associé doit adresser par écrit, sous un format recommandé, sa demande de retrait de parts en précisant la SCPI concernée, la quantité de parts à retirer et la valeur de retrait d'une

part. Un formulaire est adressé sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Cessions directes

Les associés peuvent céder leurs parts à d'autres associés ou à des tiers. Les conditions de cette cession sont libres, sous réserve d'agrément de la Société de Gestion. S'agissant d'une cession directe, il appartient à l'associé de trouver un acquéreur, sans l'intervention de la Société de Gestion et d'effectuer, sous sa responsabilité, toutes les formalités de cession, notamment le paiement des droits d'enregistrement de 5 %.

LA FISCALITÉ DES REVENUS

ALTIXIA REIM mettra à votre disposition chaque année un document simple vous détaillant les informations à reporter sur votre déclaration de revenus au titre des parts de vos SCPI.

Les équipes de la Société de Gestion seront mobilisées pour répondre à toutes vos sollicitations.

Revenus fonciers

Les SCPI sont des sociétés fiscalement transparentes et à ce titre, n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés. Les revenus issus de la location des actifs immobiliers sont imposés dans la rubrique des revenus fonciers pour les porteurs de parts, personnes physiques et soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %. Le revenu foncier imposable pour chaque associé correspond à sa quote-part des loyers encaissés par la SCPI diminués des charges déductibles. Le régime du micro-foncier peut être applicable sous certaines conditions (dont la détention d'un bien immobilier donné en location nue).

Revenus financiers

Les produits financiers encaissés par la SCPI sont soumis, pour les personnes physiques, au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8 % auquel il faut ajouter les prélèvements sociaux de 17,2 % soit une imposition totale de 30 %. Les contribuables peuvent, si cela est plus intéressant, opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Altixia REIM, pour des raisons écologiques, économique pour votre SCPI et de richesse de l'information (possibilité de cliquer sur des liens « pour en savoir plus ») a opté pour une diffusion digitale de l'information à ses associés. Cela est conforme à la décision validée sur le bulletin de souscription. Pour autant, il vous est bien entendu possible de changer d'avis en nous adressant votre demande par mail ou par courrier.

Lexique

Délai de mise en jouissance

Délai entre la date de souscription et la date à laquelle les parts commencent à générer des revenus à leur titulaire.

Exemple : le 1^{er} jour du 6^e mois. Pour une souscription enregistrée au mois de mars, les parts entreront en jouissance le 1^{er} septembre. L'associé percevra ses 1^{ers} revenus fin octobre correspondant à ses parts en jouissance.

Valeur de retrait

Il s'agit du montant reversé à l'associé qui demande le retrait (vente) de ses parts. La valeur de retrait correspond au prix de souscription moins les frais de souscription de la SCPI.

Capitalisation

Il s'agit du nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription de la SCPI.

Taux de distribution

Il s'agit du dividende brut avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé versé au titre d'un exercice (intégrant l'ensemble des distributions exceptionnelles y compris distributions de plus-values), rapporté au prix de souscription de la part au 1^{er} jour de l'exercice considéré.

TOF (taux d'occupation financier)

Ce taux se détermine depuis le 1^{er} janvier 2022 par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, des indemnités compensatrices de loyers, ainsi que les valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

TOP (taux d'occupation physique)

Ce taux présente le rapport entre la surface du patrimoine loué et la surface totale du patrimoine de la SCPI. Le taux d'occupation physique est une photographie du patrimoine à un instant T.

Valeur vénale du patrimoine

Il s'agit de la valeur établie par les experts immobiliers à l'issue de l'évaluation faite des actifs immobiliers.

Valeur de réalisation

Elle correspond à la valeur vénale du patrimoine augmentée de la valeur nette des autres actifs et diminuée des dettes. Il s'agit de la valeur nette réelle de la société.

Valeur de reconstitution

Il s'agit de la valeur de réalisation augmentée de l'ensemble des frais nécessaires à la reconstitution de la société (frais d'actes, commission...). Cette valeur correspond à la valeur que devrait avoir la part afin que le prix payé soit identique entre les nouveaux souscripteurs et les associés, déjà porteurs de parts.

Durée moyenne ferme des baux (WALB)

Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

Durée moyenne restante des baux (WALT)

Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.